

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

**Nombre de
Conseillers**

En exercice – 14

Présents – 14

Votants – 14

Absents - 0

Représentés - 0

Non votants - 0

Séance du mardi 04 février 2025

quatre février deux mille vingt-cinq à 19h30

Le Conseil Municipal de Frambouhans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur le Maire Franck VILLEMMAIN

Etaient présents : Franck VILLEMMAIN, Vanessa GUINCHARD, David CHATELAIN, Charles MONNET, Thomas TOURNIER, Véronique BARTHOULOT, Myriam CAILLE, Jean-Pierre CALI, Jérôme CHEVALIER, Franck DOMECH, Ludovic LAMBERT, Sylvain LAURENT, Emilie OUDOT, David PRETRE

Etaient représentés :

Etaient excusés :

Etaient absents :

Secrétaire de séance : David CHATELAIN
Date de convocation et affichage le 29/01/2025

Délibération n° DE_2025_007

VALIDATION DE DEVIS ÉCLAIRAGE DU TERRAIN DE FOOTBALL

Monsieur l'adjoint au Maire en charge des bâtiments informe les élus d'un dysfonctionnement des lumières qui éclairent le terrain de football. Cette problématique contraint fortement l'association sportive de Frambouhans qui ne peut organiser les entrainements de l'ensemble des équipes en soirée.

Après échanges avec l'association, et après diagnostic, il convient de changer l'intégralité des projecteurs, ainsi que 2 mâts supportant ces projecteurs.

Monsieur l'adjoint au Maire rappelle également la délibération en date du 17 décembre 2024 quant au choix des entreprises retenues. Toutefois, après visite sur le terrain, l'entreprise réalisant les travaux d'électricité préconise le changement de 2 mâts supplémentaires afin de garantir la sécurité et de rendre plus pérenne l'installation.

Après analyse des devis, et au vu de l'urgence à intervenir, Monsieur l'adjoint propose de retenir

- L'entreprise BALOSI-MARGUET de Morteau (25500) pour un montant de 22 543,04 € HT

Après délibération à l'unanimité, le Conseil municipal valide la proposition de Monsieur l'adjoint et autorise Monsieur le Maire à signer les devis.

AGEDI
Nombre de vote(s) pour : 14

Nombre de vote(s) contre : 0

Nombre d'abstention(s) : 0

Date de transmission de l'acte: 06/02/2025
Date de réception de l'AR: 06/02/2025
025-212502561-DE_2025_007-DE

Pour copie conforme
Ainsi délibéré les jours mois et an que dessus
Le Maire, Franck VILLEMMAIN

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture de Montbéliard et publication le mardi 04 février 2025

